

CONFERENCE DE PRESSE DU VICE-PRESIDENT DAVIGNON AU JAPON
TOKYO, LE 2 OCTOBRE 1984

- les exportations de magnétoscopes japonais
- conclusion prochaine d'un accord CE-Japon : science et technologie
- ESPRIT - ouverture possible aux firmes japonaises.

Le Vice-Président DAVIGNON a donné une conférence de presse à l'issue de ses premières rencontres avec des personnalités politiques japonaises - notamment les Ministres KOMOTO (planification économique), OKONOGI (commerce international et industrie) et ISURUGI (science et technologie) - et à la veille de l'ouverture de la seconde "table ronde industrielle CEE-Japon" du 3 octobre, à laquelle prennent part une vingtaine de dirigeants des grandes firmes européennes et japonaises de l'électronique.

Pour M. DAVIGNON, une telle réunion, encore impensable il y a quelques années, permet d'étudier des problèmes d'intérêt commun de ce secteur, dont japonais et européens sont les leaders, et d'éviter par exemple que se reproduisent les phénomènes comme l'existence de trois standards différents pour les magnétoscopes.

A propos des magnétoscopes, précisément, M. DAVIGNON a évoqué ses entretiens avec M. OKONOGI sur les exportations d'appareils japonais vers la Communauté. Lors de l'accord conclu en 1983, les Japonais avaient estimé que le marché européen en 1984 serait de l'ordre de 6,3 millions de magnétoscopes, alors qu'on l'évaluait à 5,4 millions du côté de la Commission. "Nous nous sommes trompés les uns et les autres" a déclaré M. DAVIGNON, selon lequel le marché se situera en réalité entre 4,4 et 4,6 millions. "Nous avons donc un vrai problème qu'il faut résoudre dans le respect de l'accord conclu entre nous auquel j'ai constaté que M. OKONOGI est attaché, tout comme nous-mêmes. Il ne s'agit donc pas d'une confrontation politique, mais d'une difficulté technique".

Le Vice-Président de la Commission a également souligné que le noyau de cet accord consiste en la garantie, pour les producteurs européens, de produire et de vendre sur leur marché 1,3 million de magnétoscopes. Viennent ensuite deux autres catégories d'appareils : ceux qui sont le produit de la coopération industrielle - c'est-à-dire les magnétoscopes japonais fabriqués en Europe avec une valeur ajoutée locale de l'ordre de 40% - et ceux qui sont exportés directement du Japon. "L'accord conclu entre nous ne comporte pas de quota,

a précisé M. DAVIGNON. Il est conçu en fonction de la consommation et c'est dans cet esprit qu'il faut revoir les chiffres mentionnés en 1983. Sans doute faudra-t-il prendre en considération l'ensemble des deux années 1984 et 1985 afin de trouver une solution respectant l'équilibre du système."

En réponse à d'autres questions, M. DAVIGNON a indiqué que M. ISURUGI et lui-même ont convenu de terminer vers le 15 novembre prochain les discussions concernant la conclusion d'un accord-cadre entre la Communauté et le Japon en matière de science et de technologie. "Cet accord-cadre rendra plus aisé la mise au point d'arrangements techniques dans des domaines spécifiques d'intérêt commun. On peut penser par exemple à la fusion thermonucléaire", a commenté M. DAVIGNON.

Enfin, M. DAVIGNON a indiqué que la participation au programme ESPRIT est ouverte aux firmes japonaises qui satisfont aux conditions de ce programme.